

Madame Marguerite RUCHONNET-ISOZ
Ind. Foraine
Case II
OUCHY - LAUSANNE

CM/ah

21 mai 1958

Madame,

Nous vous confirmons votre engagement pour la Fête Cantonale qui aura lieu les 26/27 juillet et 2/3 août prochains.

Comme entendu, nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous envoyer les contrats en double exemplaire. A cet effet, nous nous permettons de vous rappeler que le versement de la demi-indemnité est à payer à la signature du contrat et cela sur demande du Comité d'organisation.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Fête Cantonale F.V.J.C.
Comité d'organisation :

Le Président : La Secrétaire :

Ch. Martin

A. Hennard